

Image not found or type unknown



Association - Résiliation d'assurance

Par **Gahall**, le **22/04/2015** à **11:20**

Bonjour,
Je fais parti d'une association en sommeil.
Nous avons un temps loué un local et souscrit à une assurance mutlirisque association.
L'association n'a plus d'activité mais nous souhaiterions la maintenir tout de même.
Nous avons résilié l'assurance pour le local mais l'assureur refuse de résilier la responsabilité civile, soit environ 75 euros par an, sauf en cas de dissolution de l'association.
Hors l'association n'a pratiquement plus d'argent puisqu'elle n'a plus d'activités pour le moment, nous ne pourrons pas payer l'assurance plus longtemps.
L'assureur va donc nous pousser à dissoudre notre association...
Y'a-t-il une possibilité de maintenir l'association sans assurance ? de résilier malgré tout notre assurance ?
Merci d'avance pour vos conseils.